

THEME 2 : ETAT D'AVANCEMENT

Subvention 2005-2006

Septembre 2006

Equipe de recherche :

Responsables scientifiques :

Marie-Laurence De Keersmaecker, CREAT-UCL,
Emmanuel Sérusiaux, LEPUR-ULg

Chercheurs :

Véronique Boniver, LEPUR-ULg,
Olivier Denis, CREAT-UCL,
Christophe Derzelle, CREAT-UCL,
Martin Grandjean, CREAT-UCL,
Roger Hagelstein, CREAT-UCL,
Eric Melin, LEPUR-ULg,
Stéphane Lassaux, LEPUR-ULg

1. APERÇU GENERAL DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les deux premiers mois de la subvention (**octobre et novembre 2005**) ont été consacrés à des recherches prospectives et des réflexions en vue d'établir un nouveau programme de travail de la CPDT dans le cadre du thème 2. Ces réflexions et objectifs sont synthétisés dans le projet de programme de travail 2005-2009 qui a été examiné par le Comité d'accompagnement de la CPDT lors de la réunion du **23 novembre 2005**. Les objectifs des recherches du thème 2 reposent sur 2 axes principaux :

1. la mise en place d'un outil d'évaluation des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;
2. l'évaluation du potentiel d'énergies renouvelables en région wallonne.

M. Maréchal a transmis en date du **30 novembre 2005** les priorités de la recherche pour le thème 2. Cette priorité porte sur le second objectif, soit l'évaluation du potentiel d'énergies renouvelables. Une réunion de travail du **14 décembre 2005** a alors permis de déterminer le cahier des charges sur la base de cette priorité. Une seconde réunion a également été organisée fin décembre en vue de préparer la répartition de travail entre l'UCL et l'ULg. Le cahier des charges et la répartition de travail ont été finalisés lors d'une rencontre du **18 janvier 2006** avec l'ensemble des chercheurs du thème 2. Ce cahier a ensuite été adressé au groupe de travail en date du **2 février 2006**.

Les chercheurs ont réalisé durant les mois de **janvier, février et mars 2006**, sur base des informations collectées les mois précédents, les tâches telles que fixées par le cahier des charges.

Une réunion avec le groupe de travail en vue de présenter le rapport intermédiaire (*joint en annexes*) était fixée le **17 février 2006**. Cette réunion a été reportée, à la demande du groupe de travail, au **27 mars 2006**. Lors de cette réunion, Monsieur Maréchal a annoncé le changement de priorité pour la recherche du thème 2 à la demande du Cabinet du Ministre de l'Aménagement du territoire. L'évaluation du potentiel d'énergies renouvelables a donc été abandonnée durant cette année de subvention au profit de la mise en place d'un outil d'évaluation des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Suivant M. Maréchal, le travail sur l'évaluation du potentiel d'énergies renouvelables serait postposé à une année de subvention ultérieure.

Etant donné ce changement, un nouveau cahier des charges a été présenté au groupe de travail lors d'une réunion du **8 mai 2006**. Suite à l'acceptation de ce cahier des charges, l'équipe des chercheurs du thème 2 a réalisé une synthèse bibliographique portant sur l'évaluation de projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Ils ont, en outre, dégagé quelques principes méthodologiques et indicateurs susceptibles de contribuer à l'élaboration d'une méthode d'évaluation de la durabilité de projet d'aménagement. Ce travail a fait l'objet d'un rapport approuvé par le groupe de travail en date du **19 septembre 2006** (*joint en annexes*).

2. SYNTHÈSE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS

2.1 LE POTENTIEL D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Les premiers mois de la subvention ont été consacrés à l'étude de cinq sources d'énergies renouvelables sélectionnées : la biomasse, l'énergie hydraulique, l'énergie éolienne, l'énergie solaire photovoltaïque et thermique et la géothermie et pompe à chaleur. Pour chacune de ces sources d'énergies, un premier état de la situation existante en région wallonne a été établi en vue de dégager les points principaux à analyser lors de l'évaluation du potentiel énergétique. Ce travail a fait l'objet d'un rapport d'activité en mars 2006.

2.2 OUTILS D'ÉVALUATION DES PROJETS D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT

Cette recherche fait suite au changement de priorités évoqué plus haut. L'objectif est désormais d'élaborer une ou des méthodes d'évaluation de la durabilité de projets urbanistiques. Comme étape préalable et nécessaire à cette démarche, une recherche bibliographique a été menée depuis mai 2006. Elle a fait l'objet d'un rapport d'activité remis en septembre 2006 qui s'articule principalement autour de trois parties.

Cette synthèse vise dans un premier temps à identifier les implications du concept de développement durable dans les pratiques de l'urbanisme et du développement territorial, en particulier à l'échelle des projets d'urbanisation locaux. Afin d'éclairer la problématique et de dégager un ensemble de bonnes pratiques, un certain nombre d'exemples wallons et européens sont présentés et illustrent la diversité des thématiques traitées dans l'approche du développement durable.

La deuxième partie est plus méthodologique et vise d'une part à éclairer divers concepts théoriques et d'autre part à relever dans la littérature les différents outils d'évaluation de projets et à en faire une analyse critique au regard de la spécificité wallonne.

La troisième partie présente les premières pistes de réflexion pour retenir des indicateurs pertinents qui feront l'objet de l'outil d'évaluation de projets correspondant à la problématique des projets d'urbanisme à l'échelle de quartiers et à la spécificité du contexte wallon. Cette recherche adopte une démarche évolutive et s'intéresse dans une première phase à définir des indicateurs parmi les thèmes prioritaires assignés (l'énergie, l'eau, la mobilité et le paysage). Ces indicateurs seront quantifiés sur la base des données disponibles afin notamment que leur utilisation soit aisée.

Divers principes généraux du développement durable en architecture et urbanisme, ainsi qu'une proposition pour élaborer un guide de référence wallon en matière d'urbanisme durable, sont également présentés.

3. DIFFUSION DES RESULTATS

L'équipe de recherche a présenté les résultats de la subvention précédente (Kyoto) à la DGRNE le 8 mars 2006.

Suite au changement de priorité dans les thèmes de recherche, les 3 publications dans la revue « Territoires wallons » annoncées dans le programme initial n'ont pas été réalisées.